

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames et Messieurs les magistrats,
Mesdames et Messieurs les anciens Bâtonniers,
Mes Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, 21 mars 2024, est une journée particulière. La première journée nationale de la relation avocats-magistrats, initiée par la Cour de cassation. Cette date est également la date de promulgation du code civil. A titre personnel, c'est aussi pour moi une date particulière car il y a 27 ans, jour pour jour, je prêtais le serment d'avocat devant la cour d'Appel de FORT-DE-FRANCE. Le serment d'exercer la profession, d'avocat avec dignité, conscience, indépendance, humanité et probité.

Cette journée est importante car elle part d'un constat commun : nous autres, avocats, magistrats, greffiers, participons à l'œuvre de justice. Nous partageons une formation commune. La question qui se pose est de savoir pourquoi une fois entrés en fonction, connaissons-nous parfois des difficultés de compréhension, cette impression de décalage, des problèmes de communication alors même que nous participons ensemble au bon fonctionnement de la justice.

Le constat est là : des difficultés existent entre nos professions.

Ces difficultés ont pu connaître leur paroxysme lors d'incidents graves dans l'hexagone aux termes desquels des confrères ont été expulsés manu militari de salles d'audience avec l'aide de la force publique.

Nous avons connu en Martinique, mais seuls les plus anciens peuvent s'en rappeler, des épisodes d'opposition très rudes entre avocats et magistrats.

Personne ne souhaite revivre cela. Cela est nécessairement générateur de souffrance au travail pour les uns et les autres.

Notre manifestation a pour but de promouvoir des initiatives de nature à éviter que de tels faits se reproduisent.

Le but est de :

- mieux se comprendre, mieux se connaître mieux pour réaliser un travail collectif plus efficace et plus fluide.
- resserrer les liens entre les professions clefs de la famille judiciaire,
- instaurer un climat de confiance propice à un fonctionnement harmonieux de l'œuvre judiciaire.

Cette journée doit être une journée d'échanges, sans langue de bois, sinon cela n'a aucun intérêt, dans un cadre plus informel, loin des contraintes professionnelles du quotidien. C'est l'occasion de faire connaissance, de partager les expériences, les points de vue, les bonnes pratiques. Il s'agit aussi de discuter des enjeux et défis auxquels nous devons faire face dans notre pratique professionnelle.

Nos professions font face à des difficultés réelles : manque de moyens, surcharge de travail, conditions de travail difficiles, qui ont une forte incidence sur nos exercices professionnels.

Il est également important de parler de tout cela car cela impacte forcément les relations que nous entretenons. Bien sûr ce n'est en une matinée que nous allons tout résoudre.

Mais l'idée générale est de prolonger cette première journée afin de promouvoir, tout au long de l'année, par des initiatives ponctuelles, la collaboration et la coopération entre avocats, magistrats et greffiers.

En tant qu'avocats on nous renvoie sans cesse à notre déontologie, mais finalement, nous connaissons peu celle des magistrats.

Cette manifestation est l'occasion pour nous de mieux la connaître.

Nous pourrions ainsi mieux mettre en évidence les enjeux éthiques et déontologiques qui sous-tendent nos professions en mettant en lumière les meilleures pratiques.
Je remercie donc les intervenants de cette journée d'avoir accepté de témoigner sur les sujets choisis et vous souhaite à tous une belle première journée de la relation avocats-magistrats.

Fait Fort-de-France,
Le 21 mars 2024

Murielle RENAR-LEGRAND
Bâtonnière de l'ordre des avocats de Martinique